

MAI 2021



LORS DE LA FIN DU MONDE,

TU N'AURAS QUE TON  
CORPS POUR DANSER

Alors que le monde s'est éteint sous l'ampleur de la crise sanitaire, le rapport au corps (re)prend toute son importance. Un corps dont la rigidité est amplifiée par une conservation de la chair, structurée par des gestes barrières. Le corps, c'est la dernière chose que l'on possède. Et pourtant dans une société dite « de contrôle<sup>1</sup> », il sera dominé pendant toute son existence. C'est seulement dans la pénombre que l'on ose se réapproprier son corps. Danser pour le réanimer, lui qui est raidi par la routine, et pour bouleverser la structure d'un monde trop cadré.

#### **LE SECTEUR NOCTURNE EST AUJOURD'HUI SOUS PERFUSION**

Subissant une stigmatisation accentuée davantage par les conséquences du Covid 19, la scène musicale électronique déperit. Habituellement diffusée dans les clubs ou les raves, la musique électro est une expérience charnelle. Elle permet au public de se livrer la nuit et dans des lieux collectifs. Exutoire à notre société dans laquelle on ne se retrouve plus, le monde de la nuit permet de trouver un refuge et de s'affirmer.

#### **À TROP VOULOIR SE CACHER, ELLE SEMBLE NE PLUS PARAÎTRE**

Telle est l'ironie du sort lorsque la fête libre reçoit une visite des autorités. Les seuls moments où les pouvoirs publics la cherchent, c'est quand elle gêne. L'ombre de la nuit, c'est aussi là où se trouve la culture nihiliste<sup>2</sup> dans laquelle le mot « free » revendique une liberté à travers un monde alternatif s'appuyant sur l'autogestion. Musique dénuée de message, la techno prétend une pensée plurielle et une philosophie libertaire. Dans l'objectif de rassembler toutes les classes sociales, elle est aussi fondée sur des luttes politiques, féministes, anti-homophobes et antiracistes. La techno, c'est aussi

une sous-culture qui englobe des minorités, comme à l'image du label de musique électronique Underground Resistance<sup>3</sup>, qui était composé d'artistes noirs américains. Elle est également rattachée à la communauté Queer. Créée sur les bases de la Gay Pride (années 1970), la Love Parade<sup>4</sup> de 1989 à Berlin est un festival de musique électronique qui avait pour but de manifester contre le mur de Berlin qui scindait l'Allemagne en deux. D'un point de vue artistique, la liberté de la musique électronique se trouve dans l'appropriation des sons existant pour les renouveler à travers des créations originales. Dans la dimension événementielle, sa liberté se trouve dans l'occupation temporaire d'un lieu souvent abandonné afin de lui redonner vie. Au sein d'une société où l'ultralibéralisme règne, la techno ne demande qu'à brancher son sound system. Elle utilise la technologie à bon escient, pour faire vibrer des corps dans un monde où beaucoup d'entre eux ne se sentent plus exister. Elle s'approprie les sons des machines pour en faire les siens, elle les décuple et les diffuse plus fort. C'est ainsi qu'elle reprend le contrôle de sa chair.

La fête clandestine est alors un moyen de pallier le manque de relations sociales. Concernant les free parties, il semblerait que la répression ne cesse de s'accroître. Il faut dire que l'événement, souvent gratuit, ne participe pas au poids économique du pays.

Aux yeux du gouvernement, la notion de liberté que conteste la musique électronique semble déranger. L'État aime maîtriser et prend peur lorsqu'il est face à un mouvement qui fait corps. Malheureusement son seul champ d'action est de légiférer pour pouvoir interdire.

1 — Dans l'histoire de la répression de la musique amplifiée, nous pouvons évoquer la loi de Margaret Thatcher, qui, en 1989 interdisait les raves et tout rassemblement de plus de dix personnes autour de cette musique. Malgré sa volonté, Thatcher a fait exploser le mouvement techno vers la quête de nouveaux espaces de rassemblement, repoussant ainsi le problème partout en Europe.

À ce sujet, l'artiste contemporain Jeremy Deller a réalisé, en 2018, un film se basant sur des archives : *Everybody in the Place: an Incomplete History of Britain 1984-1992* [fig. 1]. Le film retrace le début de l'acide house au milieu des années 1980, en évoquant l'hystérie médiatique, puis la renaissance du phénomène des raves à travers le contexte social du Royaume-Uni de 1985 à 1993, jusqu'à la répression du mouvement. Le film a fait l'objet d'un cours donné à une classe d'étudiants à Londres.

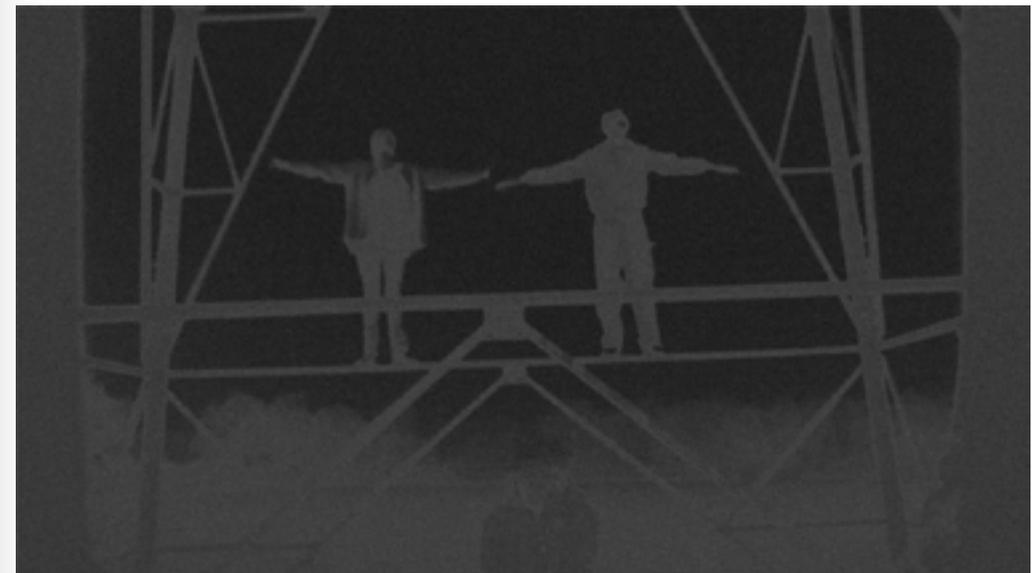


Fig. 1 Jeremy Deller, *Everybody in the Place: an Incomplete History of Britain 1984-1992*, 2018, film en couleurs

2 — Nous pouvons également citer la circulaire ministérielle française de 1995<sup>7</sup>. Voulant trouver sa place en France, l'expérience collective autour de la musique électronique se voit être qualifiée de « situation à hauts risques ».

Dans le paragraphe « La consommation de produits stupéfiants », il est indiqué que les raves seraient des lieux où « les contrôles par les services d'ordre mis en place par les organisateurs sont souvent trop laxistes » et qu'il « est depuis longtemps établi que ces soirées sont des points de vente et d'usage de stupéfiants ».

Pourtant, le trafic de drogues n'existe pas uniquement dans les free parties.

Il serait aberrant de penser que des produits illicites ne circuleraient pas dans les clubs. De même pour les festivals de musique, avec leurs recettes financières plus gourmandes que les raves, sont tout aussi concernés par cette problématique. Sans parler des lycées... La consommation de drogue n'est pas uniquement liée à un domaine spécifique.

L'usage de la drogue est aussi illicite que l'organisation de fêtes clandestines. Toutefois, le caractère illégal de ces sujets, n'éradique pas les actes frauduleux. En faveur de ces sujets de société, ne serait-il pas plus intelligent de faire acte de prévention ?

Créée après cette circulaire ministérielle, Techno+ est une association qui accompagne la réduction des risques de prise de drogues dures et mal coupées et qui milite pour l'acceptation de l'expérience collective de la techno. Elle fait partie des nombreuses associations cataloguées de prosélytisme dont le travail n'est pas reconnu par les pouvoirs politiques. Ainsi, elles tentent de se frayer un chemin vers la médiation avec les forces de l'ordre. Malheureusement, l'ignorance de l'État et sa méconnaissance du milieu, entraîne bien souvent des interdictions et des refus d'événements.

Par ailleurs, menant à des méthodes d'arrestation bien souvent drastiques, qui passent premièrement par des saisies du matériel sonore non conforme à la loi, les agents de police ne se limitent pas à cette procédure.

L'affaire Maia Caniço : en 2019, Maia Caniço<sup>8</sup> un jeune homme de 24 ans disparaît lors de la Fête de la Musique à Nantes. Étrangement, sa disparition coïncidait avec une intervention policière « non justifiée », selon des participants et des secouristes. Plus d'un mois après, le corps a été retrouvé dans la Loire. Mais selon l'Inspection Générale de la Police Nationale, « il n'était pas possible d'établir un lien direct entre l'intervention policière et la disparition ».

Les forces de l'ordre semblent être mal formées. Et pour cause, depuis les attentats de 2015 en France, le gouvernement a annoncé plusieurs hausses d'effectifs dans la police nationale<sup>9</sup>. Ce recrutement de masse dû à la situation d'urgence expliquerait le déficit de qualité de la formation des gardiens de la paix, dont la durée a d'ailleurs été réduite.

3 — Pour compléter la liste des lois controversées, il faut revenir en 2001.

L'amendement Mariani a été adopté pour encadrer les événements qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- « 1° Ils donnent lieu à la diffusion de musique amplifiée ;
- 2° Le nombre prévisible des personnes présentes sur leurs lieux dépasse 500 ;
- 3° Leur annonce est prévue par voie de presse, affichage, diffusion de tracts ou par tout moyen de communication ou de télécommunication ;
- 4° Ils sont susceptibles de présenter des risques pour la sécurité des participants, en raison de l'absence d'aménagement ou de la configuration des lieux ».

Ce que sous-tend la rave, c'est la création de Zones Autonomes Temporaires (T.A.Z.)<sup>10</sup>, car la communauté des tekno travellers cherche à se libérer du contrôle de l'État, du pouvoir et de l'économie. Ainsi peut-on parler d'une zone libertaire momentanée si la police venait à être présente lors des événements ? Accepter un tel encadrement sous surveillance et suivant une démarche capitaliste irait à l'encontre du paradis artificiel<sup>11</sup> que recherche la free partie. Le statut d'illégalité est définie par l'État. Du moins ce à quoi les teufeurs s'attendent, c'est l'acceptation de leur culture vis-à-vis des autorités politiques et de l'opinion publique.

Relayée par les médias de masse comme étant une « communauté déviante<sup>12</sup> », les adeptes de la fête libre sont jugés par des détracteurs qui dictent sans cesse la bonne conduite. Menant à la déshumanisation, le mode de fonctionnement des sociétés actuelles tourne essentiellement autour du travail et de la consommation. L'étude de Jonathan Crary<sup>13</sup> le montre, le capitalisme influence notre sommeil et impose des barrières à ce qu'il juge contre-productif. La nuit comme havre anti-capitalisme pour Crary, est le seul moment de liberté que l'on peut s'approprier et cela irrite le système car il n'en tire aucun profit. Les

valeurs de la musique techno se heurtent au capitalisme. Et si cette musique investit le territoire de la nuit, c'est pour ne pas être assujettie à une époque moralisatrice.

Les médias sont les premiers à rapporter des incidents plutôt que d'analyser le phénomène social de la rave. Il est certain que les reportages télévisés sur le mouvement sont souvent à charge, ce qui ne permet pas de mettre en confiance l'opinion publique.

Récemment, la rave party organisée par le collectif Masakarde à Lieuron<sup>14</sup> [fig. 2], en Bretagne (janvier 2021) qui, pendant deux jours, a fait danser près de 2500 teufeurs qui ne portaient pas tous le masque. Les retombées médiatiques autour de cet événement ont montré que la préoccupation des autorités repose uniquement sur la démonstration d'une violence concernant le non-respect des gestes barrières, ce qui mène à penser que la rupture brutale de la fête n'est pas dans leur intérêt. Dans un article paru dans Le Monde<sup>15</sup>, l'anthropologue Emmanuelle Lallement rebondit sur la question : « La communication du gouvernement a par ailleurs insisté sur l'arrêt non violent de cette fête et sur le respect des règles. J'ai l'impression que les autorités voulaient montrer à quel point ce qui était violent, c'était la fête en tant que telle, et non pas son arrêt. Chacun des fêtards est traité comme extrêmement irresponsable et égoïste, à une époque où, justement, ce qui est demandé, c'est la responsabilité collective et le fait de prendre soin des autres. »



Fig. 22 500 personnes venues de France et de l'étranger ont fêté le Nouvel An dans ce hangar en France.  
crédits photographiques : Jean-François MONIER/AFP

## EN ATTENDANT, QUEL AVENIR POUR LA TECHNO ?

J'ai voulu mener une enquête, en sondant les artistes de la scène électronique autour de leurs ressentis sur leur pratique en temps de pandémie. Ayant accepté d'échanger autour de cette question, le duo Weyner.Vanke (Julien et Florent), résident du collectif System-D basé à Lille, conçoit qu'une oppression plus importante s'est opérée ces derniers mois. Pour Emma, la manageuse et directrice artistique du collectif, la techno se vit par l'événement.

### EMMA :

« Avant le confinement, l'organisation événementielle cherchait à faire la fête dans l'interdiction. Aujourd'hui la seule chose qu'il demande, c'est un endroit pour se rassembler autour du son. L'année dernière, une rave planifiée par System-D avait eu la visite des policiers mais n'a pas été interrompue. En plein confinement, les seules occasions de se rassembler ont duré 1h. Les événements ayant pourtant été acceptés et homologués Covid-19 se sont vus être annulés à la dernière minute. Là où on s'est sentis le plus incompris et rejetés par tout ce qui se passe aujourd'hui, c'est quand on voit que pour le Black Friday tout le monde va s'entasser alors que la fête n'est pas autorisée. De plus, la culture techno ayant du mal à être acceptée du grand public, si les autres collectifs font un seul mauvais pas, c'est le mouvement entier qui subit l'amalgame. »

### W.W :

« Avoir le contrôle sur le rassemblement, c'est tuer l'événement. »

Ne pas vivre de la musique, pour eux, est une chance, contrairement à ce que l'on pourrait penser car les conséquences du Covid-19 médiatisent aussi la précarité du statut d'intermittent du spectacle.

Pour Weyner.Vanke, le confinement a été une opportunité pour le duo de se renouveler dans sa pratique au moyen de la diffusion. Juste avant l'interview, ils avaient rendez-vous avec Underground Vibes, et d'autres collectifs illois promouvant la techno afin de réaliser un live caritatif grâce auquel des dons seront reversés aux sans-abri.

Pour System-D, le climat va rester tendu car les clubs sont maintenant fermés depuis plusieurs mois. Pour Emma, les premiers événements autorisés seront ceux en plein air et cela ne sera pas pour cette année. Mais ils ne perdent pas espoir et souhaitent un événement aussi historique qu'à la chute du Mur de Berlin.

En attendant, concernant les événements en plein air traditionnellement organisés durant l'été, cela fait deux années consécutives que les grands festivals de musique français comme le Hellfest ou Solidays sont contraints d'annuler leur édition.

Comme annoncé le 6 février 2021, Roselyne Bachelot a pour objectif de relancer les festivals en 2021, avec une jauge maximale de 5000 spectateurs<sup>16</sup>.

Afin de revendiquer les droits de la culture techno, des manifestations comme l'événement CULTURE4LIBERTY (6 janvier 2021, Paris) se sont organisés suite à un appel<sup>17</sup> lancé par l'Union des Collectifs LGBTQ+ et le Syndicat des Organismes Culturels Libres et Engagés.

À Lille, lors de la parade des libertés [fig. 3] qui s'est déroulée le 30 janvier 2021, l'événement déclaré en mairie et en préfecture le 18 janvier a attendu le 28 janvier pour être accepté par la préfecture en y interdisant les musiques amplifiées sur l'ensemble du département du nord ...

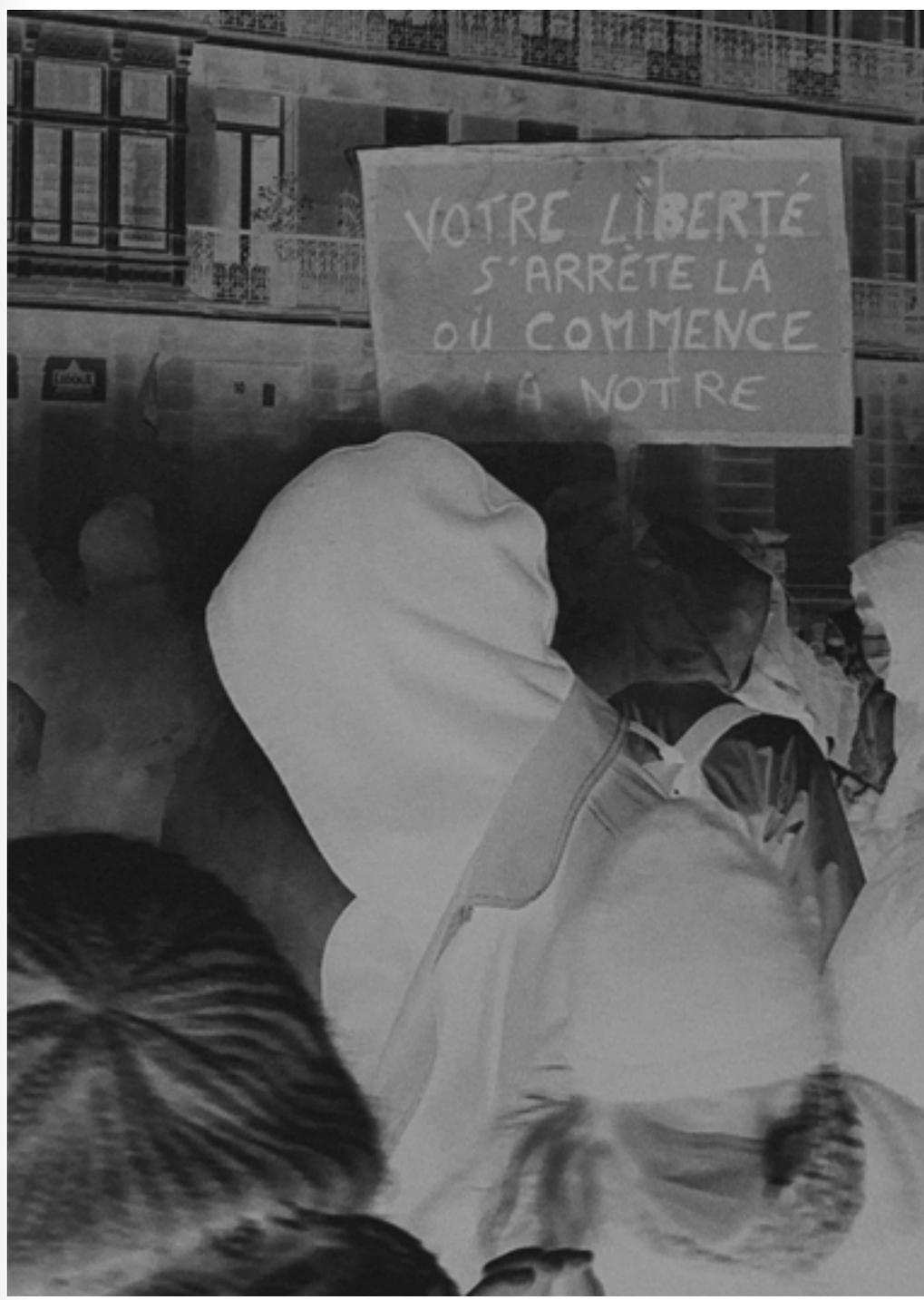


Fig. 3 La parade des libérés à Lille, le 6 janvier 2021. crédits photographiques: Margaux Deroite

# « La répression ne doit jamais être la réponse univoque des autorités car elle étouffe des aspirations humaines légitimes qui ne disparaîtront jamais<sup>18</sup>. »

## NOTES DE BAS DE PAGES :

<sup>1</sup> Sur la base de la pensée du philosophe français Michel Foucault dans son livre *Surveiller et Punir* (1975), Gilles Deleuze, philosophe français, élabore l'expression « Société de Contrôle » empruntée au romancier et acteur de la Beat Generation, William S. Burroughs.

<sup>2</sup> Dans *La Morale Anarchiste* (1889), l'anthropologue russe Pierre Kropotkine confronte le nihilisme aux mouvements anarchistes.

<sup>3</sup> Underground Resistance est un label de musique électronique fondé à Détroit en 1989 par les producteurs et DJs Jeff Mills, Mike Banks, Robert Hood et Darwin Hall.

<sup>4</sup> La Love Parade est un festival annuel de musique électro tenu chaque année en Allemagne de 1989 à 2010. Aujourd'hui cet événement n'existe plus à cause de mouvements de foules qui ont causé la mort de 21 personnes lors de l'édition 2010.

<sup>5</sup> Laurent Garnier, « Lettre ouverte adressée à la ministre de la culture », *laurentgarnier.com*, 2020 (consulté en décembre 2020).

<sup>6</sup> Par des DJs et producteurs de musique électronique, « La musique électronique en danger d'extinction », *liberation.fr*, 31 juillet 2020 (consulté en mars 2021).

<sup>7</sup> Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Aménagement du territoire, « Circulaire ministérielle. Les soirées-raves : des situations à hauts risques », 1995, *jeannoel.roueste.free.fr* (consulté en février 2021).

<sup>8</sup> Le Monde avec AFP, « Mort de Steve Maia Caniço : un an après, une marche blanche organisée pour lui rendre hommage », *lemonde.fr*, 21 juin 2020 (consulté en mars 2021).

<sup>9</sup> Marc Bettinelli, « Pourquoi la police française forme et recrute moins bien qu'il y a quinze ans », *lemonde.fr*, 3 juillet 2020 (consulté en avril 2020).

<sup>10</sup> BEY Hakim, *TAZ: Zone autonome temporaire*, Paris : Ed. de l'Éclat, 1997.

<sup>11</sup> Dans *Les Paradis Artificiels* (1860), Charles Baudelaire évoque le voyage intérieur à travers son expérience avec les substances psychotropes. Ici le terme tend à s'élargir jusqu'à englober l'effet psychique de la musique.

<sup>12</sup> Le sociologue américain Howard Becker a mené des recherches sur la déviance. Dans son livre, *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance* paru en 1963, l'auteur s'oppose à ce terme et propose l'idée qu'il faut considérer la déviance comme le produit d'interactions entre un ensemble complexe d'agents : d'une part, ceux qui sont qualifiés de déviants et d'autre part, ceux

qui créent les normes.

<sup>13</sup> Jonathan Crary, *24/7 : Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Paris : Ed. La Découverte, 2013.

<sup>14</sup> Les organisateurs et organisatrices de la rave party du nouvel an à Lieuron, « Une ardeur de vivre » : les organisateurs de la rave party de Lieuron prennent la parole », *liberation.fr*, 5 janvier 2021 (consulté en janvier 2021).

<sup>15</sup> Romain Geoffroy, « À partir du moment où elles deviennent interdites, les fêtes nous montrent à quel point elles sont nécessaires », *lemonde.fr*, 5 janvier 2021 (consulté en mars 2021).

<sup>16</sup> Ministère de la Culture, « Roselyne Bachelot-Narquin annonce aujourd'hui le cadre dans lequel pourront se tenir les festivals en 2021 », *culture.gouv.fr*, 18 février 2021 (consulté en avril 2021).

<sup>17</sup> Union des Collectifs LGBTQ+, « LA CULTURE POUR NOS LIBERTÉS », *docs.google.com*, janvier 2021 (consulté en février 2021).

<sup>18</sup> Revendications communes à l'Union des Collectifs LGBTQ+ et au Syndicat des Organisateurs Culturels Libres et Engagés (SOCLE), 2021, paragraphe 13.

## BIBLIOGRAPHIE :

## OUVRAGES ET ARTICLES :

- AUDIMAT n°13, *Danser jusqu'à l'effondrement*. Dan Dipiero. Le festival Les Siestes Électroniques. 2020
- BECKER Howard, *Outsiders (Outsiders; studies in the sociology of deviance)*, New York : Ed. Free Press of Glencoe, 1963.
- BEY Hakim, *TAZ : Zone autonome temporaire*, Paris : Ed. de l'Éclat, 1997.
- BLOT David, *Le Bruit de la Machine*, Paris : Allia, 2016.
- CHARLES Pierre-Yves, « *That Makes Noise* », ÉSAC Cambrai, DNSEP Session 2017-2018.
- CRARY Jonathan, *24/7 : Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Paris : Ed. La Découverte, 2013.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris : Ed. Gallimard, 1975.
- GAILLOT Michel, *Sens multiple – La techno, un laboratoire artistique et politique du présent*, Paris : Dis Voir, 1998.
- KOSMICKI Guillaume, *Free Party : Une histoire, des histoires*, Marseille : Le mot et le reste, 2018.
- KROPOTKINE Pierre, *La Morale anarchiste*, 1889.
- Pièces et main d'œuvre, *Techno : le son de la technopole*, Paris : L'échappée, 2011.
- SAVAGE Jon, *Machine Soul, une histoire de la techno*, Paris : Allia, 2011.
- SICKO Dan, *Techno Rebels : Les pionniers de la techno de Détroit*, Paris : Allia, 2019.
- TRAX, « Tout va bien » N° 231, Décembre 2020.
- TRAX, « Homies » Hors Série, Avril 2020.
- TRAX, « Partie Remise » N° 230, Juillet/Août 2020.

## ÉCRITS EN LIGNE :

- BELKHADRA Thémis, « Récit : La free-party du nouvel an racontée par ceux qui l'ont vécue », tsugi.fr, publié en ligne le 17 février 2021 : <https://urlz.fr/fLrQ> (consulté en mars 2021).
- BETTINELLI Marc, « Pourquoi la police française forme et recrute moins bien qu'il y a quinze ans », lemonde.fr, publié en ligne le 3 juillet 2020 : <https://urlz.fr/fLrW> (consulté en avril 2020).
- CALAMEL DUPREY Charlotte, « Aucun cluster identifié après le nouvel an de Lieuron, selon l'ARS Bretagne », traxmag.com, publié en ligne le 18 janvier 2021 : <https://urlz.fr/fLrX> (consulté en janvier 2021).
- CIOS Arthur, « En France, les clubs se battent pour être reconnus comme des lieux culturels » accompagné par 400 associations étudiantes », konbini.com, publié en ligne le 3 mars 2021 : <https://urlz.fr/fLrY> (consulté en mars 2021).
- COLONE Alexia, « Brève histoire des fêtes clandestines : quand le divertissement entre en résistance », franceculture.fr, publié en ligne le 31 décembre 2020 : <https://urlz.fr/fLs0> (consulté en mars 2021).
- Des acteurs et des actrices du monde de la culture et des médecins, « Culture confinée, métros bondés : en finir avec la politique bipolaire », liberation.fr, publié en ligne le 11 mars 2021 : <https://urlz.fr/fLs2> (consulté en mars 2021).
- DJ et producteurs de musique électronique, « La musique électronique en danger d'extinction », liberation.fr, publié en ligne le 31 juillet 2020 : <https://urlz.fr/fLs6> (consulté en mars 2021).
- GAILLOT Michel, « Les raves, « part maudite » des sociétés contemporaines », www.cairn.info, publié en 2001 : <https://urlz.fr/fLs9> (consulté en décembre 2020).
- GAMBIN Elsa, « C'est parce que c'est une free party qu'il faut la mater » : comment l'État chasse la jeunesse libre », bastamag.net, publié en ligne le 17 mars 2021 : <https://urlz.fr/fLsa> (consulté en mars 2021).
- GARNIER Laurent, « Lettre ouverte adressée à la ministre de la culture », laurentgarnier.com, publié en ligne le 26 octobre 2020 : <https://urlz.fr/fLsC> (consulté en décembre 2020).
- GEOFFROY Romain, « À partir du moment où elles deviennent interdites, les fêtes nous montrent à quel point elles sont nécessaires », lemonde.fr, publié en ligne en 2021 : <https://urlz.fr/fLse> (consulté en mars 2021).
- Hiya!, « Exclusif : « La fête est une insurrection non-violente face aux épreuves de cette triste année » : La Tribune vidéo des organisateurs de la free-party de Lieuron », hiya.fr, publié en ligne le 5 février 2021 : <https://urlz.fr/fLsg> (consulté en mars 2021).
- LAFARGUE DE GRANGENEUVE Loïc, « L'État face aux raves-parties. Les enjeux politiques du mouvement techno », books.openedition.org, publié en 2010 : <https://urlz.fr/fLsD> (consulté en décembre 2020).
- LE MIROR Julie, « Quel avenir pour le milieu de la nuit en France ? », magazineantidote.com, publié en ligne le 24 mars 2021 : <https://urlz.fr/fLsk> (consulté en mars 2021).
- Le Monde avec AFP, « Mort de Steve Maia Caniço : un an après, une marche blanche organisée pour lui rendre hommage », lemonde.fr, publié en ligne le 21 juin 2020 : <https://urlz.fr/>

fLsl (consulté en mars 2021).

- Les organisateurs et organisatrices de la rave party du nouvel an à Lieuron, « Une ardeur de vivre » : les organisateurs de la rave-party de Lieuron prennent la parole », liberation.fr, publié en ligne le 3 juillet 2020 : <https://urlz.fr/fLso> (consulté en avril 2020).
- Le Parisien, « Covid-19 : plus de 300 fêtes clandestines recensées depuis mi-janvier », leparisien.fr, publié en ligne le 25 mars 2021 : <https://urlz.fr/fLsp> (consulté en janvier 2021).
- Ministère de la Culture, « Roselyne Bachelot-Narquin annonce aujourd'hui le cadre dans lequel pourront se tenir les festivals en 2021 », culture.gouv.fr, publié en ligne le 18 février 2021 : <https://urlz.fr/eXBh> (consulté en avril 2021).
- Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Aménagement du territoire, « Circulaire ministérielle. Les soirées-raves : des situations à hauts risques », jeannoel.roueste.free.fr, publié en 1995 : <https://urlz.fr/fLsE> (consulté en décembre 2020).
- POULAIN Juliette, « Roselyne Bachot étudie un plan d'urgence pour sauver les festivals », lesinrocks.com, publié en ligne le 1 février 2021 : <https://urlz.fr/fLst> (consulté en mars 2021).
- RAMIS Céleste, « Rave-party non déclarée et cafouillage : retour sur les manifestations de samedi », tsugi.fr, publié en ligne le 18 janvier 2021 : <https://urlz.fr/fLsu> (consulté en janvier 2021).
- SANTO Flora, « Culture4Liberty : les collectifs festifs français appellent à manifester pour la culture le 16/01 », traxmag.com, publié en ligne le 8 janvier 2021 : <https://urlz.fr/fLsw> (consulté en janvier 2021).
- Trax Magazine, « Royaume-Uni : la roulette russe des fonds d'urgence à la culture met les clubs sur la sellette », traxmag.com, publié en ligne le 23 novembre 2020 : <https://urlz.fr/fLsG> (consulté en janvier 2021).
- Trax Magazine, « Un artiste a mis en scène une fête filmée pour souligner l'importance de la nuit dans nos vies », traxmag.com, publié en ligne le 4 janvier 2021 : <https://urlz.fr/fLsJ> (consulté en décembre 2020).
- Union des Collectifs LGBTQ+, « LA CULTURE POUR NOS LIBERTÉS », publié en ligne en janvier 2021 : <https://urlz.fr/fLsx> (consulté en février 2021).
- Union des Collectifs LGBTQ+, « Revendications communes à l'Union des Collectifs LGBTQ+ et au Syndicat des Organisateurs Culturels Libres et Engagés (SOCLE) », publié en ligne en 2021 : <https://urlz.fr/fLsy> (consulté en février 2021).

## FILMS :

- HANSEN-LØVE Mia, *Eden*, film couleur, 2 h 11 mn, 2014.
- STÖHR Hannes, *Berlin Calling*, film couleur, 1 h 49 mn, 2008.

## DOCUMENTAIRES :

- « Arte - Emission Tracks - Spécial Pirates », Tracks, Arte, 2004 : [https://www.youtube.com/watch?v=swZaPcDSa3M&ab\\_channel=Shortydesbwa](https://www.youtube.com/watch?v=swZaPcDSa3M&ab_channel=Shortydesbwa) (consulté en avril 2021).
- « Berlin, le mur des sons », 2016 : <https://youtu.be/pBXeFMX8jXc> (consulté en décembre 2020).
- « Sauvez les Clubs, sauvez Berlin ! », Tracks, Arte, 2020 : [https://youtu.be/3Rce\\_1kozcm](https://youtu.be/3Rce_1kozcm) (consulté en décembre 2020).

## ICONOGRAPHIE :

- Jeremy Deller, *Everybody in the Place : An Incomplete History of Britain 1984-1992*, 2018, documentaire, 90 min, La Gaîté Lyrique, Paris.
- Charles Deroyan, *UK Rave Flyers, 1990-2000*, 2019, édition d'archives.
- Julia Von Dorpp, *Ex-Tracts*, 2020, édition d'archives.
- Parade Studio, *Annulé*, 2021, édition d'archives.

## INTERVIEWS :

- System D, entretien avec l'auteure, le 5 décembre 2020.
- Weyner.Vanke, entretien avec l'auteure, le 5 décembre 2020.
- Manu Louis, entretien avec l'auteure, le 8 décembre 2020.

TYPOGRAPHIES :  
Copperplate  
Digestive  
Mondwest  
Helvetica Neue

— RÉDIGÉ PAR MARGAUX DEROITE

SOUS LA DIRECTION DE CAROLINE TRON-CARROZ  
AVEC LA RELECTURE DE CATHERINE CHEVALIER  
ET LA SUPERVISION DE KEYVANE ALINAGHI



R 20000 - 002 - F: 1,00 €

